1re Année. — N° 72. LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Mardi, 1er Octobre 1850.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
DÉPARTEMENT, six mois.. 7 »
REMIREMONT, six mois.. 6 50
FRANCE, un an..... 15 »

ANNONCES
La ligne : Judiciaires... 10 c. Ordinaires... 20 c. Réclames... 25 c.

Le Peuple Vosgien

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Mardi, 1er Octo. 1850.

On s'abonne : — à *Epinal*, chez le citoyen LALOI, fabricant de couverts; — a *Rambervillers*, chez le citoyen GEORGÉ, cafetier; — a *Bruyères*, chez le citoyen HENRI CLAUDEL; — à *Mirecourt*, chez le citoyen ROLLIN-L'ECOLE; — à *Dompaire*, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur; — à *Saint Dié*, chez le citoyen DUBOIS, brasseur; — à *Gérardmer*, chez le citoyen GUERY, notaire; — à *Remiremont*, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur; — à *Neufchâteau*, chez le citoyen CHAFFAUT, limonadier; — a *Corcieux*, chez le citoyen QUILLOT, notaire.

LE PEUPLE VOSGIEN
PARAIT LES MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au bureau du journal, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Remiremont, le 1er octobre 1850.

Iniquités sociales.

Que d'iniquités sociales se sont propagées au travers des âges, sous des formes diverses, quelquefois adoucies par le progrès de la raison humaine, mais toujours vivaces au fond et partout soutenues, tantôt avec audace, tantôt avec hypocrisie! Ici, c'est le clergé qui s'empare de tous les biens, et qui daigne faire l'aumône au genre humain dépossédé, menaçant d'anathème quiconque oserait troubler le repos de la maison de Dieu. Plus loin, la dîme appartient aux seigneurs, parce qu'ils sont des seigneurs, et qu'il n'y a pas de seigneurs sans dîmes. Les paysans se vendent encore en Russie comme ustensiles d'agriculture, et l'aristocratie anglaise marchande aux pauvres Irlandais quelques brins de paille et quelques pommes de terre qu'ils partagent avec le bétail.

Il n'y a pas si loin qu'on le pense de l'économie politique grecque et romaine, cruelle, insatiable, inexorable, à l'économie politique de plus d'un pays en Europe. Dans notre belle France, si riche de pampres et de moissons, plusieurs millions d'hommes ne mangent pas de pain, et ne boivent que de l'eau. Le sol abonde sous leurs pieds, mais l'impôt pèse sur leurs têtes, et le *gabelleur*, l'odieux gabelleur du moyen-âge n'a fait que changer de nom et d'habit (1). Si l'on découvre une plante nouvelle, le tabac, par exemple, la loi en défendra la culture. C'est le cas de s'écrier avec Rousseau : Tout est bien en sortant des mains du créateur; tout dégénère entre les mains de l'homme. Ces pauvres filles de Lyon, dont les doigts de fée tissent le satin et la popeline, n'ont pas de chemises; les *canuts*, qui décorent de leurs tentures magnifiques nos palais et nos temples, manquent souvent de sabots.

Non, ce n'est point là le dernier mot de la Providence, car de ceux qui jadis auraient été attachés haletants à la glèbe, plusieurs vivent aujourd'hui au sein de l'opulence, et ce nombre augmente tous les jours. Il n'y a pas un événement important de l'histoire qui ne concoure à ce grand résultat. Après les croisades, la terre commence à se diviser; le commerce maritime ouvre de nouvelles sources de profits; l'industrie émancipe des millions de vassaux.

Ecoutez les doléances des peuples : que demandent-ils quand ils élèvent la voix? des réductions de taxes. Que voulaient ces paysans effarés de la *jacquerie*, las de se voir décimés par la famine, par la lèpre et par le désespoir? *une distribution plus équitable des profits du travail? Ils étaient plus modestes encore, ils demandaient à des gens qui ne travaillaient pas de les laisser vivre au moins de la plus humble part du fruit de leurs sueurs* (2). *Les premiers qui eurent cette audace périrent dans les tortures*, comme si la chose se fut passée à Rome, si quelque esclave avait osé demander le moindre droit à son maître.

BLANQUI aîné, membre de l'Institut, professeur d'économie industrielle au conservatoire des Arts-et-Métiers, directeur de l'école spéciale de commerce.

La liberté de la presse permettant à chacun de faire connaître ses opinions, on écrit aujourd'hui ce qu'on se serait contenté de penser autrefois, et la persuasion d'un meilleur avenir stimule toutes les capacités, quelque faibles qu'elles soient. Une des raisons qui engagent les patriotes à écrire, c'est le désir ardent d'*améliorer la condition des peuples;* car si l'on jette un coup-d'œil sur les destinées des diverses nations, *on recule d'épouvante*, et l'on élève alors la voix pour *défendre les droits de la raison et de l'humanité*. En effet, que voit-on partout? Le bien-être de tous sacrifié non *aux besoins*, mais *aux caprices d'un petit nombre*. Partout deux partis en présence : *l'un qui marche vers l'avenir* pour atteindre l'utile, *l'autre qui se cramponne au passé pour conserver les abus*. Là, on voit un despote qui opprime; ici, un élu du peuple qui corrompt; là, un peuple esclave qui meurt pour acquérir son indépendance; *ici, un peuple libre qui languit parce qu'on lui* DÉROBE SA VICTOIRE.

L.-N. BONAPARTE (1852).

(1) Grâce à la République, ce côté de la haine du peuple avait disparu. Mais l'*honnête et modéré* parti réactionnaire ne veut pas que le peuple soit bon. L. JOUVE.

(2) *Jacques Bonhomme* était le sobriquet donné autrefois en France aux paysans. Ceux-ci, l'an 1358, se soulevèrent contre leurs seigneurs, qui les réduisaient à une misère effroyable. Leurs vengeances furent affreuses; nous les condamnons avec l'humanité entière; mais, avec M. Blanqui, membre de l'Institut, et d'autres encore, nous absolvons dans la légitimité de leur révolte les *Jacques* ou paysans, calomniés comme tous les vaincus. L. JOUVE.

Un petit conseil.

Quand vous allez couper vos blés, ou que le matin vous prenez votre bâton de voyage, il y a souvent des gens qui vous disent comme ça : Je vous souhaite bonne chance, mon brave, la journée sera assez belle; *mais* je vois là bas quelque chose qui n'est pas trop rassurant. — Quoi donc, répondez-vous? — Ce gros nuage noir qui se montre derrière le bois. — Ça? je ne le crains pas tant qu'un moineau dans mon jardin. Allez, allez, M. le conseilleur, nous avons flairé le vent et senti la rosée avant que vous ne soyez sorti de dessous votre édredon. Il y a longtemps que le bon Dieu que nous prions tous les matins nous a appris à distinguer les signes qu'il nous envoie. La journée sera bonne, je ne vous dis que ça.

Eh! bien, mes chers amis, il vous arrive tous les jours d'entendre le même langage, non point sur la pluie et le beau temps, mais quand on s'occupe des hommes que la loi vous appelle à faire entrer dans les conseils de la commune, de l'arrondissement, du département, à l'assemblée législative, ou de ceux auxquels leur caractère, leur position personnelle, leur autorité morale donne une influence légitime dans la discussion ou sur les volontés du peuple. Vous écoutez, vous ne savez que répondre et souvent, trop souvent votre croyance est faite. On vous dit d'un ton négligent au milieu d'une conversation qui n'a l'air de ressembler à rien : *Un tel?* Oui, vraiment, c'est le meilleur enfant du monde, bon vivant, gai, aimable; *mais* il a la prétention d'être un homme politique; c'est désolant, mon cher; ensuite il a de l'ambition et il ne sait pas l'a b c de *sa* République.

Ou encore :

M. X...? Oh! c'est un homme instruit; il est membre de toutes les sociétés savantes du département, il est considéré et bon père de famille, je n'en disconviens pas; *mais* en politique, oh! c'est dangereux, c'est une tête chaude et ses opinions sont d'une exaltation!... en un mot, c'est un socialiste (*tout bas à l'oreille*), un com-

---

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

SCHINDERHANS

(JEAN-L'ÉCORCHEUR).

Historique.

SUITE *.

XV.

Schinderhans avait conduit son cheval à l'écurie, puis entrant dans la grande salle, il avait allumé une lampe et se disposait à gagner la chambre de Louise.

Les préoccupations de l'exercice donnaient une expression grave et sombre à sa physionomie. Il essuya les gouttes de sueur qui ruisselaient de son front, et gravit lentement l'escalier du premier étage.

Comme il posait le pied sur la dernière marche, sa lampe s'éteignit. Il fit un mouvement pour redescendre, mais au même instant une main lourde et musculeuse s'abattit par derrière sur le collet de son manteau, et une lame aigue effleura son épaule droite.

Plus rapide qu'un serpent, Schinderhans s'était courbé jusqu'à terre, avait abandonné le manteau et dégainé son poignard. Il se retourna d'un seul bond, et se vit en face de Schvartz-Peter.

Une étroite fenêtre à mailles de fer, surplombant le vestibule, enveloppait les deux bandits de sa lumière grisâtre.

La jambe et le bras gauche en avant, le corps ramassé, le poignard à la main, les lèvres pâles et frémissantes de haine, ces deux hommes se fixèrent une minute, s'assassinant du regard.

Tout à coup Schinderhans s'élança comme un tigre, saisit de sa main gauche le poignet droit de son adversaire, le cloua contre la muraille, tandis que son poignard déchirait la poitrine et mordait le cœur du brigand.

Schvartz-Peter s'affaissa sur lui-même comme un homme ivre, et poussa un long soupir.

Il était mort.

Schinderhans prit aux cheveux la tête du misérable, et, durant quelques secondes, il promena la pointe de son poignard sur l'épiderme de la face. Ne voyant tressaillir aucune fibre il se releva.

— Encore un traitre de moins, dit-il.

Au même instant la porte du fond s'ouvrit, et sur le seuil parut la Bohémienne. D'une main elle tenait sa lampe, et l'abritait de l'autre, pour empêcher les rayons de se projeter dans le vestibule.

— Est-ce fait? demanda-t-elle à voix basse?

Le chef de bandits se retourna vivement.

— Schinderhans!! fit la jeune femme avec un cri d'épouvante.

La figure de Schinderhans prit un caractère de férocité terrible, il franchit l'espace qui le séparait de Rachel, la main haute, prête à frapper. Mais se ravisant aussitôt, il la saisit au bras, et l'entraîna jusqu'aux pieds du cadavre.

— Oui, c'est fait, dit-il avec un sourire de démon, regarde!...

Il éclairait la tête hideuse de Schvartz-Peter.

La Bohémienne était pâle, on eut dit que le souffle de la mort avait passé sur son front.

Il y avait là, devant elle, un cadavre, les yeux ternes, les machoires convulsivement serrées par l'agonie, et mordant une langue souillée d'écume.

Depuis quelques secondes Rachel et Schinderhans restaient immobiles, lorsque deux portes latérales s'ouvrirent et livrèrent passage à deux nouveaux spectateurs.

C'étaient Louise et son père.

Le bon maître d'hôtel, à la vue de son gendre qu'il retrouvait après deux jours d'absence, en compagnie d'une femme étrangère et d'un cadavre, crut être le

* Voir les numéros des 19, 23, 26, 31 juillet, 6, 13, 16, 23, 27, 30 août, 4, 7, 13, 17, 20, 24 et 27 septembre.

muniste. — Bah! vous croyez? — Mais oui, mon cher. Tenez, puisque nous sommes à causer de ça, connaissez-vous Z...? — Fort peu, on dit que c'est un citoyen énergique et bien sincère républicain. — Oh! je le crois; il y a certainement des républicains honorables, j'en connais, moi; *mais* Z..., voyez-vous, est malheureusement un homme sans éducation, sans instruction, c'est un de ces agents de désordre qui font dans les ateliers une propagande incendiaire; et puis il boit, pouah! On dit qu'en 1848 il n'est parti avec la garde nationale que pour se mettre dans les rangs des insurgés. — Oh! mon Dieu! — Défiez-vous mon cher. Il y a beaucoup de ces gens-là. — Et N..., le maire de notre commune? — Votre maire? Ne m'en parlez pas; je ne voudrais rien dire contre lui, parce qu'on l'estime généralement, *mais* c'est un rouge, je ne vous dis que ça; défiez-vous. (*Tout bas à l'oreille.*) On dit qu'il est chef d'une société secrète.

A notre tour, chers amis, nous vous dirons, mais tout haut, *défiez-vous*. Défiez-vous de ces doucereux et perfides personnages qui flattent et caressent leurs semblables pour être plus à leur aise quand ils enfoncent la calomnie comme un poignard acéré. Vous les reconnaîtrez souvent à ce *mais* qui insinue dans votre esprit le doute, la défiance, la crainte et quelquefois une antipathie insurmontable.

Savez-vous comment vous vous débarasserez de ces langues empoisonnées? En agissant comme avec ces ignorants qui osent vous prédire un mauvais jour quand ils voient le vent agiter les feuilles ou un nuage se balancer derrière la côte. — Comment cela? — Par votre raison et votre expérience. Quand le ciel est bleu, l'air calme et la terre fumante au soleil, quand au matin l'herbe des champs est sèche ou toute reluisante de rosée, quand le vent souffle du fond de la vallée ou de derrière l'église, que les nuages s'abaissent en masses grises ou s'élèvent en légers flocons, quand enfin vous avez devant vous tout ouvert le livre de la nature, vous savez y lire, vous savez sur quoi compter pour le soir et vous n'allez point demander à M. le curé s'il faut commencer la moisson. Eh! bien, quand il s'agit des hommes auxquels vous voulez confier des charges importantes, faites de même; étudiez-les d'avance et longtemps, apprenez à les connaître. Vous devez apprécier leur vie publique et privée, leur caractère, leurs paroles, leurs actes, leurs démarches, autrement que par des *on dit* qui cachent trop souvent des insinuations perfides ou qui tout au moins ne doivent pas être pour vous des articles de foi; surtout défiez-vous des éloges accompagnés de *mais*. Il ne faut pour cela ni beaucoup de temps, ni beaucoup d'études. Je suis bien sûr que depuis un an, si peu que vous vous soyez occupés de la chose publique, vous avez jugé à leur juste valeur bien des personnages qui étaient pour vous comme qui dirait la pie au nid. Ainsi, ne vous fiez pas à votre seul voisin; on cause entre soi et avec tout le monde, car qui n'entend qu'une cloche... vous savez; quand vous irez à la ville, informez-vous de ce qui s'y dit, vous y apprendrez des choses utiles dont on ne parle pas aux champs; et le soir, après les travaux, à la veillée, on lit tout haut le journal; tout le monde y gagne. On fait comme ça petit à petit son éducation politique, et quand, au moment d'une élection quelconque, des hommes qui ne vous pressent la main que ce jour-là viendront vous dire : « Un tel serait bien bon, *mais*... » vous leur répondrez : Allez, allez, MM. les conseilleurs, nous avons flairé le vent et senti la rosée avant que vous soyez sortis de dessous votre édredon.

L. Jouve.

Discours de M. Boulay (de la Meurthe)

AU COMICE DE MIRECOURT.

Le *Moniteur* a publié un discours prononcé par M. Boulay (de la Meurthe), vice-président de la République, au comice agricole de Mirecourt. Ce discours mérite d'être remarqué, en ce que parmi les membres du gouvernement, M. Boulay est à peu près le seul qui ait encore parlé de la République avec quelque respect et quelques convenances. Non pas que la révolution de février ne figure dans cette harangue agricole, à l'état *de tempête suivie d'un grand naufrage;* mais nous n'en savons pas moins gré à M. Boulay des paroles suivantes, où nous trouvons une leçon indirecte que feront bien de méditer tous les insulteurs attardés de la République, tous ces braves du lendemain qu'elle a protégés et couverts de son aile.

« Sur la foi des vents et des étoiles, a dit M. Boulay (de la Meurthe), la France s'était endormie; elle s'est réveillée républicaine. Dans ce grand naufrage, la République fut la *seule rive où il fut permis d'aborder*. Là, qu'on s'en souvienne, on se donna la main *et l'on rendit grâce à Dieu.*

» Je n'avais point appelé la tempête de mes vœux, je l'avais combattue même de mes faibles efforts. Mais cependant je ne suis point ingrat *à la plage qui nous a recueillis*. Puisse-t-elle calme et glorieuse, être à *jamais* témoin de l'union et du bonheur des enfants d'une même patrie. »

Vous jugerez peut-être ce discours avec moins d'indulgence que je ne le fais moi même; mais il me semble, néanmoins, que si le président de la République, ses ministres, ses préfets, ses procureurs, et même ses généraux, quand ils font tant que d'écorcher la grammaire, apportaient toujours dans leurs harangues ce sentiment de bienveillance pour la Républiqne, qu'on ne peut méconnaître dans les paroles de M. Boulay (de la Meurthe), ils feraient plus pour la stabilité, pour l'ordre, pour l'union, que ne peuvent faire les articles factieux de la presse élyséenne, et les revues débraillées de Versailles. Tel n'est pas sans doute l'avis des porteurs de *barbes grises* dont le *Constitutionnel* a recueilli l'autre jour les paroles, comme il avait recueilli naguères les paroles d'un ouvrier de Lyon. Mais la France, qui, Dieu merci, n'a pas encore la barbe grise, n'en pensera pas moins ce que nous pensons.

E. Robinet.

Encore le *JOURNAL DES VOSGES.*

Que nos lecteurs se rassurent. Nous ne les entretiendrons pas longtemps cette fois de la feuille qui, depuis huit jours nous oblige à parler de nous quand nous voudrions ne nous occuper que des intérêts généraux de notre parti.

Dans son dernier numéro, le journal de MM. Cabasse et Dépercy se surpasse en fait d'injures et d'insinuations calomnieuses à notre adresse. Nous l'en remercions et l'engageons à continuer ainsi jusqu'au jour du procès : il rendra la tâche de notre avocat plus facile.

M. E. Morlot qui signe les articles les plus furibonds de la *feuille Cabasse*, prétend qu'*il ne nous connaît pas*, lui qui nous diffame et nous injurie avec tant de joie, et comme il veut nous connaître, il annonce qu'il écrit le jour même à M. Carlier, afin d'avoir les notes qui lui manquent et qu'il ne peut trouver qu'à cette source.

Nous ne nous étonnons pas que l'ex-commissaire de police Morlot, lorsque son fonds de calomnies est épuisé, s'adresse au préfet de police pour en avoir de nouvelles. Dès qu'il s'agit de combattre un républicain, l'aide de M. Carlier ne peut manquer à M. Morlot.

Nous ne tenons guère pour notre compte à connaître la *vie* et les *antécédents* de M. Morlot, ce n'est pas lui personnellement que nous mettons en cause, c'est le gérant de M. Cabasse, c'est le signataire des articles diffamatoires dont nous nous plaignons; cependant s'il nous fallait absolument savoir ce que c'est que M. Morlot, nous pourrions avoir des renseignements *très-positifs* sur sa personne, sans être réduit à les puiser à la source impure de la rue de Jérusalem.

Dans son précédent numéro, la *feuille Cabasse* nous reprochait de ne pas avoir plus de cœur que Ledru-Rollin, Boichot et Rattier. Il y a des injures qui honorent ceux à qui on les adresse. Nous préférons certainement manquer de cœur, selon le *Journal des Vosges*, avec ces trois nobles proscrits, que d'avoir le triste courage de MM. Cabasse, Morlot et Ramond.

Selme Davenay.

Après avoir accumulé nous ne savons combien de mensonges dans trois colonnes d'un soi-disant récit de ce qui s'est passé le 22 septembre dernier à Remiremont, la *feuille Cabasse* commet encore à notre égard une de ces maladresses dont sa rédaction est si riche.

Nous copions textuellement :

» Nous nous attendons bien à voir qualifier d'ASSASSINAT ADMINISTRATIF cette conduite de nos autorités par ceux qui qualifiaient d'ASSASSINAT JURIDIQUE l'exécution de l'arrêt de la Cour des pairs condamnant FIESCHI à la peine de mort, et cela dans le journal infâme, le KNOUT (25 février 1836), digne successeur du PILORI, créé en 1833 au mois de novembre et mort après trois mois d'existence. Nous espérons que les principes émis par les hommes de ces feuilles, ne prédomineront dans aucune autre, *sous n'importe quel titre.*

» Signé E. MORLOT. »

Décidément M. Morlot a bien fait d'écrire à M. Carlier pour avoir des notes sur nous, car celles qu'il possède doivent être bien incomplètes.

Nous l'avons déjà dit, le *Knout* n'était pas un journal politique, c'était une petite feuille littéraire et théatrale qui n'avait pas le moindre rapport avec le *Pilori*, biographie des renégats politiques, publiée trois ans auparavant.

Quant à l'incident Fieschi, c'est la troisième fois qu'il revient sur le tapis. Pour ne pas abuser de la patience de nos lecteurs, nous allons reproduire la très-courte explication que nous avons déjà dû fournir, le 7 janvier 1846 dans le *Pilote de Dieppe*, que nous rédigions alors, en réponse à un article du journal ministériel la *Vigie*, dans lequel on nous reprochait, comme le fait aujourd'hui M. Morlot, d'avoir dit dans le *Knout* que la mort de Fieschi était un assassinat juridique.

Voici cette explication, qui date de bientôt cinq ans :

« Nous avions pour associé et pour collaborateur M. Félix Tourneux (*), ancien élève de l'école polytechnique, maintenant ingénieur, que les habitants de Dieppe, d'ailleurs, connaissent sans doute, car c'est à lui, nous le pensons du moins, qu'on doit dans ce pays les premières études d'un chemin de fer. Un jour M. Tourneux fit, au sujet de Nina Lassave, maîtresse de Fieschi, un article signé de ses initiales, dans lequel se trouvaient les mots *assassinat juridique*. C'était une grossière erreur de rédaction, qu'il répara dans le numéro suivant, par un article signé de lui en toutes lettres, après toutefois être allé s'en expliquer avec M. Martin (du Nord), alors procureur-général à Paris, qui, rendant justice à ses bonnes intentions, le rassura sur les conséquences

(*) M. Félix Tourneux est aujourd'hui l'un des rédacteurs les plus distingués du journal la *République*.

---

jouet de quelque mauvais rêve. Il releva son bonnet, équarquilla ses paupières, regarda de nouveau, et bien convaincu cette fois de la vérité, le pauvre homme voulut battre en retraite. Mais la peur le clouait à sa place, il put à peine couvrir ses yeux de ses mains tremblantes.

Louise s'était avancée, la bouche entr'ouverte par un de ces cris que nulle poitrine humaine ne peut jeter du fond de l'âme.

— Philippe! Philippe!... balbutia-t-elle.

Schinderhans se retourna, et l'on vit sur sa figure un de ces orages qui semblent déraciner toutes les fibres du cerveau.

— Oh! malheureux! s'écria-t-il, qu'ai-je fait!...

Il s'élança vers Louise et la reçut presque défaillante dans ses bras.

Derrière le groupe une tête verdâtre, noyée de fiel, riait... C'était la Bohémienne.

— Prenez garde, vicomte, fit-elle d'une voix aigre, prenez garde, vous allez salir la blanche robe de madame.

Louise fut saisie d'horreur en remarquant l'empreinte sanglante d'une main sur sa robe.

— Oh! mon père! s'écria-t-elle, secourez moi!

Mais le bon hôtelier n'était pas encore revenu de sa stupeur.

— Ne craignez rien, belle dame, reprit la Bohémienne avec amertume, cet homme ne vous fera pas de mal, il vous aime!

— Et qui êtes-vous donc? demanda Louise fascinée par son regard de vipère.

— Qui je suis... ta rivale.

— Elle ment! elle ment, s'écria le bandit.

— La maîtresse de ton époux... la maîtresse de Schinderhans!...

Louise jeta un cri terrible et tomba sur le parquet.

Le père Blésius, à genoux, les bras étendus, les mains jointes, dans l'attitude de la prière et de la terreur, murmurait en sanglottant : — Grâce, grâ...ce!... oh! oh! oh!

La Bohémienne s'approcha du vieillard, le repoussa du pied dans l'intérieur de la chambre et ferma la porte à double tour.

Schinderhans avait déposé Louise sur un divan. Pâle de rage et d'effroi, l'oreille collée sur la poitrine nue de sa femme, il cherchait... il attendait les pulsations du cœur.

Une... deux... puis trois... puis quatre secondes passèrent lentes... lentes... comme des vies de douleur... Rien! rien!...

Les cheveux du bandit se hérissèrent, la peur le mordit aux entrailles... il écouta de nouveau... rien encore!

L'écume lui vint aux lèvres, sa figure se décomposa, des rides profondes se découpèrent sur ses joues blêmes... un tremblement convulsif agitait toutes les chairs de son visage... il se mit à rugir, d'un rugissement profond, saccadé... comme le râle suprême de l'agonie... On eut dit le lion dont un serpent vient d'étouffer les petits...

Mais tout à coup, le bruit d'un faible soupir arriva distinctement à son oreille...

— Elle vit... s'écria-t-il, les bras levés au ciel... elle vit! Elle a pu l'apprendre sans mourir... oh!... merci, mon Dieu! merci!

Et la figure du brigand tout à l'heure hideuse et contractée, s'illumina d'un magnifique, d'un splendide rayon de bonheur!

Il prit une glace qui reposait sur une table, et l'approcha des lèvres de sa femme. Sa main tremblait... il vit la surface polie se couvrir... lentement de cette moteur qu'y laisse la respiration.

Alors sa joie prit un caractère de calme étrange, il s'agenouilla, les mains de Louise dans les siennes, et courbant la tête... il voulut prier!...

— Hans, fit une voix derrière lui.

Il se releva brusquement. C'était Rachel!...

Émile-Erckmann Chatrian.

(La suite au prochain numéro.)

fâcheuses qu'aurait pu entraîner une semblable bévue.

» Lors du procès de presse qui en 1841, nous conduisit devant la cour d'assises d'Evreux, procès que M. le procureur-général Rouland nous fit l'honneur de venir soutenir en personne et qu'il eut l'obligeance de perdre, le *Courrier de l'Eure* voulut exploiter cette vieille histoire du *Knout*. Nous l'invitâmes à publier l'explication qui précède, en mettant les pièces justificatives sous les yeux de ses lecteurs, il inséra notre juste réclamation, et n'insista pas davantage sur ce fait insignifiant, que M. Rouland n'osa pas même produire dans son réquisitoire contre nous, mais qu'il vient de jeter en pâture à la *Vigie*, comme il l'avait jadis communiqué au *Courrier de l'Eure*. »

SELME DAVENAY.

Département.

REMIREMONT. —

L'acceptation par le préfet de la démission du maire et des adjoints de Remiremont doit être considérée comme une révocation brutale, puisque ces trois citoyens, en présence des éventualités de trouble que créait l'incartade de M. Dépercy, avaient consenti à continuer provisoirement leurs fonctions.

Aujourd'hui, par suite de la démission de quatorze membres du conseil municipal et de l'absence de trois conseillers qui n'avaient pas été remplacés, le conseil municipal de Remiremont se trouve réduit à six membres sous l'administration provisoire de M. le docteur Masson, premier inscrit.

Les leçons n'auront pas manqué au préfet Dépercy dans cette ridicule affaire de Remiremont. Après l'énergique protestation du maire et la lettre de démission du docteur Bourion, onze des conseillers démissionnaires ont protesté à leur tour en se démettant de leurs fonctions; les termes de la démission collective qu'ils ont adressée à l'autorité et que nous publions ci-après, sont tout à fait dignes de l'esprit démocratique qui anime les signataires; il reste maintenant aux électeurs à compléter l'œuvre de leurs mandataires municipaux, en les renommant tous et en leur adjoignant, pour remplacer les trois membres qui manquaient antérieurement, trois nouveaux démocrates, aussi dévoués à la République, aussi soucieux des intérêts de la ville que les honorables démissionnaires.

Voici la démission collective des onze conseillers :

« Les soussignés, membres du conseil municipal, considérant que hier 22 septembre, la ville de Remiremont a été pour ainsi dire mise en état de siége par l'arrivée inattendue et inopportune dans ses murs d'un détachement d'environ 50 gendarmes par rapport à un banquet offert par les démocrates aux représentants des Vosges Forel et Guilgot, que cette mesure injuste, prise par l'autorité supérieure, est une insulte faite aux paisibles habitants de cette ville.

» Par ces motifs, les soussignés pensent qu'il est de leur devoir de venir protester, au nom de leurs concitoyens, contre l'acte ci-dessus mentionné et viennent déposer leurs démissions entre les mains de l'autorité compétente.

» Signés : KINSBOURG, THOMAS, BOURION, ARGANT, PIERRE, BURGUNDER, HOUOT, GEORGES, LHERNAULT, PIERREL, BEAU.

» Remiremont, le 23 septembre 1850. »

Les citoyens Magnien, Ballon, Lecoanet ont également envoyé leurs démissions.

La municipalité ne se trouve plus composée que de six membres restants; ce sont MM. Masson, Friry, Lambert, Petitmengin, Dumont et Claude, cafetier.

On nous assure à l'instant que M. Masson, en dehors de toute préoccupation politique, mais dans l'intérêt de sa propre dignité et en raison de l'estime publique dont il jouit à juste titre, va également se démettre de ses fonctions de maire provisoire et de conseiller municipal. Nous l'en félicitons. SEME DAVENAY.

— On nous adresse la lettre suivante :

Remiremont, 30 septembre 1850.

Citoyen Rédacteur,

Le *Journal des Vosges*, dans son dernier numéro, prétend que les organisateurs du banquet de Remiremont après une journée de travail et de fatigues de l'un d'eux n'ont pu ramasser que 7 fr. 50 c., le montant juste de cinq souscriptions; le rédacteur termine en disant que nos deux représentants s'étant mis complètement en dehors de l'organisation, ne seront nullement inquiétés par les fournisseurs *qui tiennent à se faire payer*.

Pour répondre à cette nouvelle calomnie du journal de M. Dépercy, nous vous prions, citoyen rédacteur, de vouloir bien donner place dans vos colonnes à notre lettre et aux acquis ci-après :

« J'ai reçu de MM. les commissaires du banquet offert par les démocrates de Remiremont aux représentants Forel et Guilgot, le dimanche 22 septembre courant, la somme de cent quarante-trois francs pour solde du dîner de 150 couverts servi par moi ledit jour, à raison de 1 fr. 10 c., sans le vin, et distribué aux indigents de la ville, sous la surveillance de l'autorité municipale par ordre de MM. les commissaires.

» Remiremont, le 27 septembre 1850.

» Signé MAILLET, *traiteur*. »

« Nous avons reçu de MM. les commissaires du banquet de Remiremont, la somme de 36 fr. pour solde de la fourniture de vin que nous avons faite pour ledit banquet.

» Remiremont, 27 septembre 1850.

» Signés COUCHÉ et BILLET.

» *Marchands de vins en gros.* »

« J'ai reçu de MM. les commissaires du banquet de Remiremont, la somme de dix francs pour remboursement des frais faits dans la salle destinée audit banquet.

» Remiremont, 28 septembre 1850.

» Signé LHERNAULT jeune. »

« J'ai reçu des commissaires du banquet la somme de cinq francs dus pour montage des tables du banquet du 22 septembre dernier.

» Le 29 septembre 1850.

» Signé LHUILLIER, *menuisier*. »

Nous profitons de cette occasion, citoyen rédacteur, pour remercier par la voie de votre journal MM. les souscripteurs de l'empressement qu'ils ont mis à acquitter le montant de leur souscription. Sur 97 signataires, de la ville seulement, il ne s'en est trouvé que deux qui ont fait des difficultés pour payer.

Salut et fraternité.

Les commissaires du banquet,

Dr BOURION, TISSERAND aîné, COUCHÉ, SOMNY, ANDRÉ, SELME DAVENAY.

— Nous recommandons à la bienveillance de M. d'Hautpoul, deux curés du canton de Saulxures, qui font métier de mouchards en dénonçant à l'autorité des réunions démocratiques qu'ils croient projetées, mais dont il n'a même pas été question.

SELME DAVENAY.

SAINT-DIE. —

On m'a demandé mon avis au sujet du débat qui a surgi entre le *Peuple vosgien* et le lieutenant de gendarmerie Ramond.

La publicité donnée à la lettre de celui-ci, dans le *Journal des Vosges*, me met à même de répondre.

La question, facile du reste à résoudre, est complexe. — Elle intéresse la légalité, elle touche aux immunités de la presse.

Envisageons d'abord son côté judiciaire.

Le *Peuple vosgien*, dans son numéro du 13 septembre, a dit que les gendarmes se promenaient *honteusement* dans la ville de Rambervillers, sans exciter autre chose que le *profond mépris* des habitants.

Telles sont les expressions considérées comme injurieuses par le lieutenant Ramond, et qui sont virulemment incriminées par lui.

A la simple lecture, la solution grammaticale est de rapporter au préfet les mots *honteusement* et *profond mépris*, puisque la gendarmerie se bornait à exécuter des ordres dont, du reste, elle était *contrariée*.

Mais celui que ce mot honore se fâche, adresse une lettre d'invectives au rédacteur, le somme par huissier, et prétend le forcer à insérer dans le *Peuple vosgien*, une œuvre insolite, une diatribe grossière contre lui-même.

Celui-ci pouvait certainement ne pas s'en occuper; il n'avait rien à rétracter, rien à interpréter. — Il explique néanmoins encore dans un langage digne et convenable le sens évident de ses premières paroles, de manière à désarmer la passion de son adversaire.

Le lieutenant, lancé par les premiers bonds de sa colère, ne peut s'arrêter, et sa brutale objurgation, qui n'a pu trouver accès dans les colonnes du journal républicain, se trouve insérée dans le *Journal des Vosges*, avec les fioritures de bon goût de son gérant. C'est dès à présent que le délit sorti de l'interprétation, en voie de perpétration se trouve consommé. — La publicité donnée à l'épître du lieutenant Ramond constitue le délit; les injures qu'elle renferme le caractérisent. — Jamais diffamation ne fut plus évidente, à tel point que je porte le défi au premier clerc ou au premier basochien d'en atténuer la gravité. — Je sais que son appréciation est soustraite aux garanties du jury, que la jurisprudence a rendu le délit justiciable des tribunaux correctionnels. — Je sais ce que beaucoup pensent bien à tort du juge, à l'endroit des impressions politiques. — La foi que j'ai conservée de l'honnêteté traditionnelle de la magistrature ne me permet pas de douter qu'une diffamation si avérée ne rencontrât une répression dans le sanctuaire de la justice. — Celle-ci prouverait au besoin que le lieutenant Ramond, fonctionnaire de la police judiciaire, n'a pas jeté en vain un défi à la légalité qu'il doit *un des premiers* honorer par l'exemple. — Je me hâte d'ajouter que le délit ne peut trouver son excuse dans l'état anormal de surexcitation. Le lieutenant Ramond avait demandé sur sa démarche, conseil à des esprits éclairés qu'il n'a point écouté.

L'acte du lieutenant Ramond, outrage non seulement la légalité, — il porte aussi atteinte à l'indépendance de l'écrivain, par la provocation à un combat singulier. — Cette indépendance a, nous le savons, ses inconvéniens et ses avantages, ses gloires et ses périls. — Elle est le plus bel attribut de la liberté de la presse. — Cette liberté, libre au lieutenant Ramond de la dédaigner, permis au *Journal des Vosges* de la tourner en licence. — Le champ de la presse n'est point une arène de gladiateurs. — La vie du publiciste n'appartient pas à un bretteur ou à un spadassin.—Un journal est méprisable, quand il fait métier de calomnie ou de diffamation; il est à la hauteur de sa mission, quand il venge des injures gratuites, ou quand il signale les turpitudes de la vie publique. C'est dans ce rôle que s'est renfermé le *Peuple vosgien*, en dénonçant *l'acte de folie du préfet des Vosges*, avec les accents d'une indignation, que les esprits sincères et les cœurs honnêtes ont partagée. Je termine en exhortant les démocrates des Vosges à se réunir en congrès pour concerter les mesures propres à contenir à l'avenir de pareilles provocations, et sauvegarder la liberté, la vie et l'honneur du journaliste.

CHEVALIER, *avocat*.

GERARDMER. —

Nous recevons trop tard pour la publier aujourd'hui, une lettre de notre ami et correspondant Guery, mais nous devons faire immédiatement connaître à nos lecteurs le fait incroyable suivant, que nous révèle le *post-scriptum* de cette lettre.

« Le procureur de la République ou son substitut viennent d'arriver chez nous pour faire une enquête sur les *faits monstrueux* qui se sont passés chez nous. Des témoins sont entendus en ce moment dans la salle de la justice de paix. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'on n'appelle à déposer que des *personnes qui n'ont rien vu*.

» Qand cela finira-t-il?

» 30 septembre, huit heures du soir.

» GUERY. »

Départements voisins.

MULHOUSE. — Nous lisons dans l'*Industriel alsacien* :

La sauvage habitude des coups de couteau menace de passer dans les mœurs alsaciennes, si l'on n'y porte pas un remède efficace. Ces jours derniers, encore, un jeune homme buvant tranquillement sa bière dans une brasserie de notre ville, a été assailli par d'autres jeunes gens, et dans la lutte, a été frappé de trois coups de couteau, qui heureusement sont sans gravité.

THANN. — Le 15, un incendie dont la perte s'élève, par évaluation approximative, à plus de 500,000 francs, s'est déclaré dans la filature appartenant aux créanciers de la faillite Dubrit, et située sur le ban de Bitschwiller. A 11 heures de la nuit, la cloche d'alarme s'est fait entendre; mais le défaut d'eau et de bras, quand ils eussent été le plus nécessaires, a permis à l'incendie de gagner les principaux bâtiments. Les secours ont été ensuite insuffisants, car au bout d'une heure tout était erminé : machines, métiers, et jusqu'à 11,500 broches étaient mises hors de service.

Par suite de ce désastre, un grand nombre d'ouvriers de diverses classes vont se trouver sans ouvrage, et cela à l'entrée de l'hiver.

La destruction a été si complète, qu'il ne reste en ce moment que les pans de murs d'un bâtiment qui avait 17 croisées de face. Pour ce qui est du manége à vapeur, des divers ateliers, des grangeries, magasins, ils ne forment plus que des ruines, ainsi que le compartiment à système hydraulique.

On présume que la femme du portier ou du contre-maître, qui avait repassé jusqu'à 11 heures du soir, aura laissé tomber une étincelle sur des matières inflammables, et que c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'accident dont on déplore aujourd'hui les tristes résultats.

Intérieur.

On lit dans les *Débats* :

M. de Persigny, dont nous avons annoncé hier le départ, s'est dirigé sur Londres. On dit que son absence ne dépassera pas une quinzaine de jours.

— Quarante-deux instituteurs primaires ont été atteints dans le département du Gers, par la loi du 11 janvier 1850.

— Ce matin vers sept heures, plusieurs des régiments de ligne de la garnison, qui sont désignés pour quitter Paris à la fin du mois ou dans les premiers jours d'octobre, sont partis avec armes et bagages, dans diverses directions des environs, pour faire des promenades militaires.

— Ce n'est pas auprès de nos lecteurs que nous avons besoin d'insister pour démontrer l'odieuse et absurde iniquité de l'impôt des boissons. Nous sommes encore à attendre de nos adversaires un argument qui ait seulement l'apparence du sens commun en réponse aux raisons décisives que les partisans de l'abolition de cette taxe odieuse ont si vainement opposées. Un journal, le *Sémaphore* de Marseille, que la réaction n'accusera certainement pas de démagogie, publie cependant à propos de cette grave question, des chiffres que nous ne pouvons nous empêcher de publier, et qui prouvent que le vin est, sur beaucoup de territoires en France, grevé d'une contribution triple et même quadruple de sa valeur

vénale. Ces chiffres sont irréfutables et empruntés au rapport de la commission du budget. Peut-être ont-ils déjà été cités mais dans ce cas nous croyons utile de les rappeler de nouveau.

On remarquera combien l'impôt diffère de valeur suivant les localités :

PRIX DE L'HECTOLITRE DE VIN.

	En gros.	En détail.
Seine-et-Marne.....	13 f. » c.	50 f. 29 c.
Yonne.....	13 66	44 70
Vienne.....	9 02	28 89
Puy-de-Dôme.....	9 27	33 21
Loiret.....	8 62	44 06
Calvados.....	39 »	109 55
Bouches-du-Rhône.....	7 58	23 18

— Il vient de paraître sous le titre de *Cours d'Agriculture, de Viticulture et de Jardinage*, un petit ouvrage aussi intéressant qu'instructif, pour lequel la Société d'Agriculture du Haut-Rhin a décerné une *médaille d'or* à son auteur, M. Mathieu Risier père, fondateur de l'Asile-Agricole de Cernay.

Les propriétaires et fermiers y trouveront d'utiles enseignements pour la meilleure culture des terres, des prés, des vignes, des jardins, l'élève du bétail, etc., etc.

Cet ouvrage forme un joli volume in-12, de près de 500 pages, avec 5 planches. — Il se vend 2 francs,

A Mulhouse, chez P. Baret, imprimeur-éditeur,

Et chez tous les principaux libraires du département.

— On nous prie d'annoncer que la revue mensuelle, la *République universelle*, a été constituée en société par acte du 28 août dernier, déposé au tribunal de commerce de la Seine, que son cautionnement a été déposé le 24, et que ses bureaux ayant été transférés, les lettres et les mandats doivent être adressés à *M. Daviot, l'un des administrateurs, rue de l'Université, 67 à Paris.* — Moitié moins chère que la revue à meilleur marché, cette publication, dont la pensée politique n'a échappé à personne, se recommande encore par le talent éprouvé et le patriotisme de ses rédacteurs. — Les collaborateurs sont les citoyens : *Bancel, Francisque-Bouvet, Pascal-Duprat, Joigneaux, Gilland, Grévy, Savatier-Laroche, Lavergne, Noël Parfait, Pradié, Versigny, Yvan*, etc., etc.

Le 3e numéro a paru ; le 4e est sous presse. On demande des correspondants actifs.

Extérieur.

ALLEMAGNE. Hesse-Cassel, 26. — La commission permanente des Etats ayant été invitée à prendre part à une délibération du conseil des ministres qui doit avoir lieu le 27 sur les mesures à prendre pour arriver à l'exécution des dispositions résultant de l'état de guerre, on écrit de Cassel :

« La commission permanente ne prendra point part à la délibération des ministres. Elle refuse de reconnaître l'assemblée fédérale, attendu que la diète est abolie et n'a été rétablie par aucune loi. Elle déclare que toute intervention de l'assemblée de Francfort dans les affaires de la Hesse-Electorale serait un attentat contre la sûreté et l'indépendance de cet état souverain, dont le prince n'est menacé nulle part dans l'exercice légal de ses pouvoirs. La Hesse-Electorale est placée sous la protection du droit des gens, et quiconque aiderait à l'exécution des résolutions fédérales sera poursuivi d'après les lois constitutionnelles. »

— Beaucoup de marchands de Cassel ont pris la patriotique résolution de ne point envoyer la note de leur fourniture aux fonctionnaires publics aussi longtemps que leur traitement sera suspendu.

— Une dépêche télégraphique datée de Berlin annonce au sujet de l'affaire de la Hesse-Electorale, des résolutions *décisives*, dont elle ne dit pas la nature.

Mecklembourg-Schwerein, 23. — Le ministère vient d'employer la violence contre la représentation nationale. Le 22, des députés de la gauche et de la droite ont été mandés au bureau de police, où il leur a été enjoint de quitter la ville le lendemain. Ils ont déclaré alors qu'ils céderaient à la force. Le 23, tous les députés de la droite et de la gauche ont reçu la même invitation, et au bureau de police, suivant les déclarations qu'ils ont faites, ont reçu également l'ordre de quitter la ville. Plusieurs députés, entre autres le président, ont été conduits de force au bureau de police, bien qu'ils aient invoqué leur inviolabilité. Le but du ministère, celui d'empêcher l'assemblée d'être en nombre a été atteint.

Les députés du côté droit ont l'intention d'adresser une protestation au ministère, ceux de la gauche voulaient adopter des mesures plus énergiques, mais ils n'ont pas été appuyés par les premiers. Ce soir, la commission de la bourgeoisie a formellement protesté contre la conduite des magistrats envers les députés. On pense que cet exemple sera suivi par les conseils municipaux des autres villes.

(*Gazette de Cologne.*)

Duché de Bade. Wiesbade, 25. — Aujourd'hui la chambre des députés a tenu sa séance d'ouverture ; elle a rendu hommage à l'attitude du peuple hessois dans sa lutte pour le maintien de la Constitution.

Francfort, 25. — La commission chargée d'examiner la proposition du gouvernement autrichien, de confier à une commission neutre l'administration de la propriété fédérale, conclut au rejet de la proposition, attendu l'impossibilité de l'exécuter.

ITALIE. — Les journaux et les correspondances ne contiennent aucun fait nouveau.

Piémont. — L'*Armonia* de Turin donne des détails déjà connus sur l'entrevue de Pie IX et de M. Pinelli. Le pape a constamment éludé la question. Toutefois, l'*Armonia* dit que les négociations pourront avoir une heureuse issue, mais qu'il faudra beaucoup de temps.

BULLETIN COMMERCIAL.

REMIREMONT, 30 septembre.

Calicots, cotons.

Les indienneurs viennent d'enlever 5,000 pièces de l'article de la fabrication vosgienne, les 68|70 P qui se trouvaient dans les magasins des commissionnaires de Mulhouses, au prix de 45 centimes.

La spéculation s'est décidée aussitôt à reprendre le cours des opérations, en confiant des ordres d'achat aux courtiers. Mais les fabricants qui prévoient une reprise sérieuse attendront, avant de rien engager, que la hausse se soit faite sur la place.

Rouen tient notre article à 48 c. Les acheteurs offrent déjà 47, et comme les gens pressés ont liquidé leur fond de magasin, il est probable qu'avant huit jours on pratique les prix de 48|49.

Les filés se paient fr. 4 et 4 10 le kilog.

Les cotons sont toujours à fr. 116|117 les 50 kilog. très-ordinaire louisiane.

La cote est ferme, mais les opinions sur l'avenir et sur la probabilité de la récolte varient du jour au lendemain et sont comme d'habitude très contradictoires.

En résumé la position des manufacturiers s'est bien améliorée depuis quelques jours.

RAMBERVILLERS, 26 septembre.

Blé vieux	1re qualité,	15 55	l'hectolit.
id. semence	1re qualité,	14 40	—
id. —	2e qualité,	13 20	—
Méteil		10 40	—
Seigle		8 »	—
Avoine		5 »	—
Pommes de terre		» »	—
Foin vieux		» »	les 100 k.

Prix des houblons à Rambervillers.

Plan de Schesalte, 90 fr. les 50 kilogrammes.

Aujourd'hui on a commencé à vendre du houblon nouveau sur notre marché.

La récolte n'est pas très-abondante, on espère que le houblon sera très-recherché.

RAON-L'ETAPE, 28 septembre.

1400 hect.	Froment	14 30	l'hectolitre.
15 —	Méteil	11 75	—
310 —	Seigle	10 65	—
» —	Orge	» »	—
400 —	Avoine	6 22	—
» —	Haricots	» »	—
90 —	Pois	13 25	—
» —	Lentilles	» »	—
7 —	Pommes de terre	3 75	—
	Pain blanc	» 25	le kilogramme.
	id. bis	» 20	—
Viande.	Bœuf	» 80	—
	Vache	» 70	—
	Veau	» 70	—
	Mouton	» 80	—
	Cochon	» 90	—
	Foin	4 80	le quintal métrique.
	Paille	2 80	—

GRAY, 21 septembre

Blé nouveau,	1re qualité,	15 fr. » c.	l'hect.
Id. —	2e qualité,	14 25	»
Id. —	3e qualite.	13 »	»
Seigle		8 50	»
Orge		8 »	»
Avoine		5 75	»
Farine,	1re qualité.	37 »	les 100 kilo.
Id.	2e qualité.	34 »	»
Foin		24 50	»
Paille		11 50	»

NANCY, 27 septembre.

Froment vieux	18	» l'hectolitre.
— nouveau	15 à 17	—
Farines deuxième, soit bises	24	» les 100 kilog.
Gruaux	33	» —
Fécules sèches, 1re qual.	32	» —
Huile de colza	90	» l'hectolitre.
Graines de colza	23	» —
Farine, 1re qualité	34	» le quintal
2e id.	24	» —
Pain blanc	»	30 le kilogramme.
id. bis-blanc	»	21 75 —
Foin	5	15 le quintal métrique.
Paille	3	» —
Bois de chauf., 1re qual.	15	» le stère
— 2e id.	11	85 —
— 3e id.	9	50 —
Fagots	34	» le cent.
Charbon de bois	4	» l'hectolitre.
Fossile	4	» le quintal.

Marché aux bestiaux.

Bœufs, de 50 à 54 fr. les 50 kil.
Veaux, vivants, de 28 à 32 fr., id,
Moutons, de 50 à 60 fr. id.
Porcs, de 50 à 54 fr. les 50 kil.

MULHOUSE, 24 septembre.

Froment	1re qualité	17 11	l'hectolitre.
—	2e —	15 78	—
—	3e —	14 40	—
Prix moyen général		15 83	—
Méteil		12 06	—
Seigle		10 88	—
Orge		» »	—
Avoine		6 35	—
Sarrasin		» »	—
Blé de Turquie		» »	—
Pommes de terre		3 20	—
Pois		» »	—
Vesce		7 50	—
Lentilles		10 35	—
Haricots		» »	—
Farine	1re qualité	33 »	les 100 kilog.
—	2e —	30 50	—
—	3e —	28 »	—
Pain mi-blanc		» 26	le kilogramme.
—	bis	» 19	—
Viande.	Bœuf	1 »	—
	Veau	1 »	—
	Mouton	1 »	—
	Porc	» 90	—
	Menu hétail	» 70	—

COLMAR, 26 septembre.

Froment.	1re qualité	17 07	l'hectolitre.
	2e —	15 90	—
	3e —	14 78	—
Méteil		11 68	—
Seigle		10 75	—
Orge		8 93	—
Pommes de terre		2 65	—
Pain. Les cinq hectog.	bis blanc	» 13	
	bis dit de ménage	» 08	
Viande. Les cin. hectog.	bœuf	» 50	
	vache	» 40	
	veau	» 40	
	mouton	» 45	
	lard	» 40	
	porc	» 45	

STRASBOURG, 27 septembre.

Froment	13 25	16 08	17 50	l'hect.		
Seigle	— —	— —	— —			
Orge	— —	— —	— —			
Avoine	— —	— —	— —			
Pois	15 50	15 75	16 —			
Haricots blancs	— —	16 —	— —			
Fèves	11 25	11 62	12 —			
Blé de Turquie	13 75	14 37	15 —			
Pommes de terre	2 50	2 75	3 —			
OEufs, 8 pour 40 c.						
Les 50 kilogrammes.						
Beurre	60 —	65 —	70 —			
Foin	2 75	3 50	3 80			
Paille	2 20	2 40	2 60			

Prix courant des huiles.

Cours du 21 septembre.

	kil.	Vendeurs.	Acheteurs.
Sans futailles. Huile de colza disponible	100	106 à —	103 à —
— épurée	—	110 à —	— à —
— sur les 3 dern. mois	—	108 à —	104 à —
— en transit disponible	—	105 à —	100 à —
— id. s. les 3 dern. mois	—	105 à —	100 à —
— de pavot douce sout.	—	106 à —	102 à —
— d'œillette froid	—	110 à —	— à —
— de lin pure soutirée	—	124 à —	— à —

BOURSE DU 28 SEPTEMBRE 1850.

3 p. 0|0 comptant.... 57 70
5 p. 0|0 comptant.... 92 90

Le Rédacteur-Gérant, Selme Davenay.

ANNONCE.

DIRECTEUR-GÉRANT
M. FLEURY,
A PARIS.

LA TOISON D'OR.

REPRÉSENTANTS
A San-Francisco,
MM. Mullot, Tallot et Cie.

Compagnie pour l'exploitation des Mines d'Or de la Californie, l'exportation et l'importation des marchandises.

ACTIONS DE 5 FRANCS AU PORTEUR,

SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ, RUE RICHER, 42, A PARIS.

Comité de surveillance : MM. Benoit-Berton, négociant à Reims ; Th. Pouchet, manufacturier à Bolbec ; Villette et Courierre, négociants à Lille ; Vieux, négociant à Châlons-sur-Marne ; Marolle, constructeur de navires à Châlons ; Acloque Daveluy, négociant à Amiens.

Dès aujourd'hui la Compagnie la *Toison d'Or*, peut donner à ses actionnaires les résultats de quelques unes de ses opérations. Un steam-boat et un bateau dragueur, sortant des chantiers de Châlons-sur-Saône, ont été acquis par la Compagnie et sont arrivés le 15 courant à Paris. Remonter les eaux du Sacramento et des rivières adjacentes, transporter les travailleurs aux placers, exploiter les sables aurifères, telle sera leur destination. L'affluence des marchandises dans ses magasins de Paris et du Hâvre démontre suffisamment que l'idée d'exportation commerciale dont elle a été la première à prendre l'initiative a été favorablement accueillie par l'industrie et le commerce français. — Le départ des travailleurs, et l'expédition des marchandises auront lieu prochainement. — Un avis ultérieur fixera la date du départ. — L'administration de la *Toison d'Or* s'empresse de porter cet avis à la connaissance des fabricants et négociants, afin que ceux d'entr'eux qui désirent faire connaître leurs produits ou leurs marchandises sur les placers de la Californie, les lui remettent sans retard en échange d'actions, pour qu'elle puisse les faire tenir à ses représentants MM. Mullot et Tallot à San-Francisco. — Pour les échantillons et marchandises à expédier, s'adresser tous les jours de 8 à 10 heures du matin, au comptoir commercial de la *Toison d'Or*, rue Richer, 42. — La liste des travailleurs sera close le 31 août.

Tout actionnaire de 5 actions aura droit au journal mensuel de la Compagnie ; tout actionnaire direct de 100 actions aura droit à un abonnement d'un an au *Siècle*, au *Constitutionnel* ou à tout autre journal de même prix, celui de 60 actions à un abonnement de six mois, et celui de 40 actions a un abonnement de trois mois.

A toute demande d'actions doit être annexé un mandat sur la poste ou sur une maison de banque de Paris, à l'ordre de **M. Fleury**, directeur-gérant, 42, rue Richert, à Paris.

Remiremont, Imp. et Lith. Mongin.